

**Notes pour l'allocution prononcée
par Roch Denis, président de la
CREPUQ et recteur de l'Université
du Québec à Montréal**

lors du séminaire en éducation

Beijing, le 23 septembre 2005
Sanghai, le 26 septembre 2005

dans le cadre de la « Mission Chine 2005 »



Madame la ministre des Relations internationales du Québec et responsable de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements chinois et québécois,

Mesdames, Messieurs les recteurs et représentants d'établissements universitaires du Québec et de Chine,

Mesdames, Messieurs les représentants des écoles d'enseignement élémentaire, secondaire et collégial du Québec,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de mes collègues des établissements universitaires qui participent à cette mission et au mien propre, je tiens à vous dire à quel point nous sommes heureux de profiter de cette occasion qui nous est offerte de rencontrer nos collègues chinois, afin d'approfondir les nombreux liens qui, déjà, nous unissent et d'en développer de nouveaux.

Avant d'aborder le sujet de mon allocution, permettez-moi de décrire brièvement l'organisme que je préside, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

La CREPUQ est un organisme privé qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires québécois. La CREPUQ est d'abord un forum permanent d'échanges, de concertation et de coordination entre les universités. Elle est un porte-parole et une instance de représentation auprès du gouvernement et des milieux intéressés à l'enseignement universitaire, un centre de recherche au service des administrations universitaires. Elle gère une vingtaine de services à l'intention des universités.

Chapeauté par un Conseil d'administration composé des chefs d'établissements universitaires, la CREPUQ s'appuie sur ses comités et sous-comités pour exécuter les mandats qui lui sont confiés. Les comités regroupent les cadres supérieurs responsables des grands secteurs d'activités universitaires : enseignement, recherche, affaires administratives et financières, ressources humaines, systèmes d'information, secrétariat général, information et relations publiques. Entre 500 et 600 membres siègent à ces diverses instances.

Dans son intervention, la sous-ministre, madame Germain, a très bien décrit le système universitaire québécois tant dans sa mission d'enseignement que dans sa mission de recherche. Je l'en remercie. Je me permets d'insister sur un point. Pour bien comprendre la dynamique propre à ce système, il importe de souligner que les universités québécoises jouissent d'une grande autonomie, une autonomie relative certes, mais réelle, tant sur le plan de la gestion académique que sur celui de la gestion administrative et financière.

Par exemple, chaque université gère ses programmes d'études, établit ses critères d'admission, délivre ses diplômes, possède son propre règlement des études, a autorité sur son processus budgétaire, embauche son propre personnel et a pleine responsabilité en matière de conditions de travail.

En même temps, les universités sont en interaction étroite avec le gouvernement du Québec et son ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui leur fournit la majeure partie de leurs ressources financières par le biais d'une formule qui permet à chaque établissement, dans le cadre budgétaire fixé par l'État, de déterminer sa propre stratégie de développement. Le fondement de l'économie du système universitaire québécois repose donc essentiellement sur le caractère public, sur l'autonomie et sur la décentralisation des établissements avec, en contrepartie, des mécanismes élaborés de reddition de comptes a posteriori. Le Québec s'est d'ailleurs doté d'une politique à l'égard des universités qui, entre autres, confirme le principe d'accessibilité à l'université, le caractère public de l'institution et l'autonomie des établissements.

À titre d'exemples de ces mécanismes qui ont été mis en place dans le cadre de la CREPUQ, j'évoquerai la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP), qui assure la qualité de tous les nouveaux programmes d'études créés par les universités québécoises, et la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP), laquelle atteste que les politiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes se conforment à un ensemble de règles établies collectivement. Ces deux commissions sont reconnues à l'échelle internationale. À ces deux commissions, il faut ajouter des systèmes d'information complets sur toutes les facettes de l'activité universitaire, qui sont gérés conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette autonomie des universités se manifeste également en matière d'internationalisation. Ainsi, les universités sont responsables de l'élaboration et de l'application de leur politique; elles établissent et maintiennent des relations avec les partenaires internationaux de leur choix. Les stratégies sont donc variables selon les établissements, et mes collègues ici présents pourront vous donner plus de détails sur la stratégie propre à leur établissement.

Pour en venir à l'objet plus immédiat de mon allocution, à savoir, la mobilité étudiante entre la République populaire de Chine et le Québec, je tiens d'abord à rappeler qu'en 2004, les universités québécoises accueillaient quelque 21 000 (20 991) étudiants étrangers provenant de près de 170 pays. De ce nombre, 1 451 étudiants provenaient de la République populaire de Chine. 65 % d'entre eux poursuivaient des études de premier cycle, 25 % au deuxième cycle et 10 % au troisième cycle. Près de 40 % de ces étudiants sont inscrits dans des programmes de formation relié au secteur de l'administration, 23 % dans des programmes du secteur des sciences appliquées et 11 % dans des programmes du secteur des sciences pures.

Depuis 2000, le nombre d'étudiants d'origine chinoise inscrit dans les universités québécoises a plus que triplé, passant de 423 à 1 451 individus. Bien que nous ne disposions pas d'informations précises sur le nombre de ressortissants québécois qui poursuivent, de façon autonome, des études universitaires en Chine, il semble que le nombre d'étudiants québécois dans les établissements universitaires chinois soit encore relativement faible.

Par exemple, parmi les étudiants québécois qui ont bénéficié d'une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE), entre 2000-2001 et 2002-2003, 37 étudiants (sur un total de 4 727) ont réalisé un séjour d'études en Chine. Voilà sans doute ici le lieu désigné d'une coopération renforcée entre la Chine et le Québec.

Ajoutons à ces données que, dans le cadre de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine, des bourses ont été accordées par le gouvernement chinois à des étudiants québécois. C'est ainsi qu'en 2005-2006, 6 bourses complètes et 3 bourses partielles (couvrant les frais de scolarité) ont été offertes, tandis qu'en 2004-2005, 6 bourses complètes et 7 bourses partielles étaient attribuées. Par ailleurs, trois étudiants québécois ont obtenu une bourse des Fonds subventionnaires pour effectuer des études de maîtrise ou de doctorat en Chine.

Pour sa part, la CREPUQ a signé des ententes relatives à des programmes d'échange d'étudiants avec sept établissements universitaires chinois, dont 3 sont situés à Beijing et 2 à Shanghai. Rappelons que ce programme d'échange d'étudiants permet à un étudiant inscrit dans un établissement universitaire chinois de venir étudier au Québec pour une durée d'une année tout en assumant ses droits de scolarité et en demeurant inscrit à son université d'attache, et vice-versa pour l'étudiant québécois.

Durant la période 2000-2004, 20 étudiants chinois se sont prévalus de ce programme. Du côté québécois, on dénombre la participation de 4 étudiants québécois et pour la majorité d'entre eux, leur séjour en Chine visait l'apprentissage ou le perfectionnement du mandarin.

Du point de vue québécois, l'intérêt de la collaboration avec les universités chinoises est indéniable. À preuve, on recense aujourd'hui pas moins de 54 ententes entre des établissements universitaires québécois et chinois. Cette liste n'est probablement pas exhaustive et elle ne tient pas compte des ententes qui pourront être conclues dans le cadre de la présente mission.

Les ententes sont gérées par les établissements universitaires eux-mêmes et peuvent prendre différentes formes. Plusieurs sont dites générales et concernent toutes les dimensions de la coopération, d'autres sont plus spécifiques et touchent soit des domaines particuliers du savoir ou des programmes d'études précis. On dénombre des ententes dans des domaines très variés, notamment en sciences appliquées — génie, pâtes et papier, agriculture —, en administration, en médecine santé et en médecine sportive, en enseignement des langues et en physique, en droit, en arts, en transport et informatique. Force est de constater que la coopération entre nos établissements connaît un développement significatif.

À la lumière des quelques chiffres que j'ai cités, il est aussi clair qu'il y a place pour l'amélioration de la mobilité étudiante entre nos deux communautés. Par leur présence dans les établissements universitaires, les étudiants étrangers contribuent à l'enrichissement des programmes de formation, tout en favorisant l'établissement de liens durables entre les sociétés. Les universités québécoises seraient heureuses d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants chinois.

La réussite de tous ces partenariats repose d'abord et avant tout sur les professeurs, qui en sont les principaux acteurs. Dans cette perspective, permettez-moi de soumettre à votre attention certaines pistes susceptibles d'être empruntées pour la coopération future:

- favoriser la mobilité des étudiants de maîtrise et de doctorat, mais également celle des professeurs,
- identifier un certain nombre de domaines porteurs, sur la base de critères d'excellence et de complémentarité, autour desquels nous pourrions mieux cibler nos interventions.

Quant aux mécanismes de ces collaborations, ils pourraient prendre plusieurs formes, dont :

- l'accueil d'étudiants en échange afin de leur permettre de réaliser une partie de leur formation à l'extérieur et d'obtenir un diplôme dans leur université d'attache;
- l'accueil de cohortes d'étudiants afin de leur offrir une formation menant au diplôme;
- la réalisation de stages d'études et de perfectionnement pour des étudiants à la maîtrise ou au doctorat et pour des stagiaires postdoctoraux;
- la collaboration pour développer des programmes de formation conjoints, des cursus intégrés ou associant plus de deux partenaires, particulièrement au doctorat;
- l'offre de cours ou de programme par des professeurs visiteurs dans des établissements universitaires;
- l'offre de formation pour les professeurs, soit par des stages d'études ou de perfectionnement;
- la réalisation de projets de recherche conjoints;
- le partage de résultats de recherche dans le cadre de publications conjointes;
- l'échange d'expériences dans le cadre de colloques ou conférences.

Sur un autre plan, les universités québécoises et la CREPUQ détiennent une expertise dans le secteur des bibliothèques universitaires, des nouvelles technologies, dans celui de l'évaluation des programmes d'études ou dans le fonctionnement en réseau, qu'elles seraient prêtes à partager.

Si bien des choses distinguent la République populaire de Chine du Québec, le nombre d'étudiants universitaires n'étant pas le moindre, il faut aussi reconnaître que nous partageons certaines caractéristiques, dont l'étendue du territoire, le climat, et les ressources naturelles ne sont que quelques exemples. Ces différences et ces similitudes fournissent une mesure du potentiel de coopération qui existe entre nos deux communautés.

Quant à la collaboration entre les universités, elle est non seulement souhaitable, mais nécessaire, dans les programmes d'études comme en recherche. C'est pourquoi, forts de la diversité et de la promesse que représentent les échanges existants, les établissements universitaires québécois souhaitent intensifier leurs relations avec les universités chinoises, et ce pour le bénéfice de nos communautés universitaires et de nos sociétés respectives.

Je vous remercie de votre attention.